

Consultation juridique

N'oubliez pas que cette prestation et l'un des avantages des membres ASI :

Un avocat répond à vos questions, vous informe et vous aide pour ce qui touche vos **problèmes de travail**

(Contrat de travail, congé maternité, engagement, licenciement, etc.).

Consultations privées – discrétion assurée

Gratuite pour les membres ASI.

Pour tous renseignements, prière de prendre contact avec le secrétariat ASI, Section NE/JU : Tél. : 032/968.13.51 E-mail : info@asi-neju.ch

Assurance responsabilité civile professionnelle

Par l'intermédiaire de notre section, vous pouvez contracter **une assurance responsabilité civile professionnelle collective** établie auprès d'AXA-Winterthur.

Couverture dans toute l'Europe pour CHF 10'000'000

Validité territoriale : Monde entier (sans USA/Canada)

Prime annuelle CHF 90.-

Franchises par événement pour dommages corporels et matériels : CHF 300.-

Cette assurance responsabilité civile professionnelle s'adresse aux infirmières et infirmiers, membre de l'ASI NE-JU qui exercent à leur propre compte au domicile du patient et en cabinet. Elle n'est pas valable pour une activité professionnelle salariée.

Vos assurances responsabilité civile « ménage ou automobile » ne couvrent, en aucun cas, votre responsabilité civile professionnelle.



Bulletin à renvoyer par mail ou par poste à :

info@asi-neju.ch / ASI NE/JU, Rue de Flandres 5, 2000 Neuchâtel

Nom : Prénom :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse exacte :

Je désire contracter la RC à partir du

Date : Signature :